



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 20 juin 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 19, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT
Adjoint au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON, BLIN
MM. SEBBAH, CLERMONT, VERDYS, BRUN, VINCENT
Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M. AUGIER donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M. MEZURE donne pouvoir à M. PELLIGRI
Mme. AUDOUZE donne pouvoir à Mme DUGAST
M.HUA donne pouvoir à Mme LE GRAND
M. AOUN donne pouvoir à Mme LEVEL
M. CUIGNET donne pouvoir à Mme GUENEGAN
M ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
M.SUCHET donne pouvoir à M. DIOT

Absent(s) :

Mme PIRES
M. SAZDOVITCH

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024-41– TARIFICATION DES ETUDES SURVEILLEES À COMPTER
DU 2 SEPTEMBRE 2024**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-38 du conseil municipal du 6 juillet 2023 fixant en dernier lieu les tarifs de l'étude surveillée des écoles élémentaires,

Considérant l'avis favorable de la commission mixte petite enfance, scolaire-jeunesse-sport du 5 juin 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

RELAVORISE à compter du 2 septembre 2024 le tarif des études surveillées par élève et par soir ainsi qu'il suit:

Tranche de QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
1	2.72€	2.78€
2	2.45€	2.51€
3	1.89€	1.94€
4	1.36€	1.39€
5	0.80€	0.82€
Etude occasionnelle	2.98€	3.05€
Elève domicilié hors commune	3.18€	3.25€

PRECISE qu'il sera appliqué à ce montant le quotient familial comme indiqué ci-dessus

Le Maire,

Luc WATTELLE